

# CONFÉRENCE SUR LA RÉDACTION LÉGISLATIVE



# ICAJ

Institut canadien  
d'administration  
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

Les 8 et 9 septembre 2022 | En ligne et en personne au Centre Shaw, 55, promenade Colonel By, Ottawa

## Aperçu

La 21<sup>e</sup> édition de la Conférence sur la rédaction législative a pour thème le changement et ses effets sur la rédaction législative. Elle traitera à la fois du contexte mouvant dans lequel les conseillers législatifs évoluent et de l'impact que cela peut avoir sur leur rôle et la façon dont ils s'en acquittent.

L'impact du changement sur la rédaction législative n'est pas quelque chose de nouveau. Si la pandémie de COVID-19 en est sans doute l'exemple récent le plus marquant, il n'en demeure pas moins que le contexte politique, social, économique et technologique a influencé la rédaction législative tout au long de son histoire.

Le programme s'ouvrira sur une perspective historique, puis se penchera sur l'évolution du rôle du conseiller législatif en fonction de différents facteurs, notamment les attentes des clients, le contexte politique et les différents enjeux qui déterminent le calendrier législatif. Ces différents facteurs seront abordés sous un angle pratique et éthique. L'évolution des conditions de travail (travail à distance et réunions virtuelles) et le changement générationnel (recrutement et formation des conseillers législatifs) feront l'objet d'une attention particulière.

L'un des défis majeurs en matière de rédaction législative est la réconciliation avec les peuples autochtones. La législation constitue en effet le principal outil de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones et de leurs traditions juridiques. La conférence examinera les lois récemment adoptées en vue de mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et leur incidence sur la rédaction de lois visant à faire respecter ces droits. Le Canada n'avait pas connu de changement aussi important affectant la préparation de la législation depuis la promulgation de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en 1982. Les répercussions de la *Déclaration* en général feront l'objet d'une séance à part entière, tandis qu'une deuxième séance sera consacrée à ses répercussions dans le domaine du droit de la famille.

Enfin, la conférence comprendra un atelier sur la rédaction de lois modificatives ou de lois fondées sur des lois existantes. Lors de cet atelier, les participants aborderont les moyens d'apporter des améliorations aux textes législatifs et de faire face aux objections quant à la modification de textes existants.

EN LIGNE ET EN PERSONNE

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

## Comité organisateur

### Président

John Mark Keyes

### Membres

Pam Anderson

Elena Bosi

Nathalie Caron

Charlie Feldman

Mélanie Samson

Alexandra Schorah

Mark Spakowski

Lerissa Thaver

Scott Webber

Programme reconnu  
pour les avocates et les  
avocats des provinces où  
la formation continue  
est obligatoire.

## HEURE DE DÉBUT EN FONCTION DES DIFFÉRENTS FUSEAUX HORAIRES AU CANADA

HP : 8 h HR : 9 h HC : 10 h HE : 11 h HA : 12 h HT : 12 h 30

NOTE : Le fuseau horaire utilisé dans le programme est celui de l'heure de l'Est

### JOUR 1 | LE JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 [SALLE 205/207]

**10 h – 11 h**      **INSCRIPTION**

**10 h 45 – 11 h**      **CONNEXION AU PROGRAMME POUR LES PARTICIPANTS EN LIGNE**

**11 h – 11 h 15**      **MOT DE BIENVENUE**

*Président*

- John Mark Keyes, professeur auxiliaire, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa

**11 h 15 – 12 h 15**      **PANEL 1 | Le changement et le passage du temps : le milieu évolutif de la rédaction législative**

Le premier panel lancera la discussion sur l'impact du changement en matière de rédaction législative. Les panélistes analyseront comment l'évolution du contexte législatif à travers l'histoire a influé sur la profession au fil du temps. Ils établiront des liens avec les enjeux actuels examinés plus loin dans la conférence, afin d'offrir une vue d'ensemble des transformations auxquelles les rédacteurs ont dû s'adapter dans le passé, et d'anticiper ce que l'on pourrait attendre d'eux à l'avenir.

*Modérateur*

- Mark Spakowski, premier conseiller législatif, cabinet du Procureur général, Ontario

*Conférenciers*

- Peter Pagano, c.r., consultant et ancien premier conseiller législatif, gouvernement de l'Alberta
- Sandra Markman, première conseillère législative adjointe, Section de la législation, Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice Canada
- Lerissa Thaver, conseillère législative de la Couronne, ministère de la Justice et cabinet du Procureur général, Saskatchewan
- Charlie Feldman, conseiller parlementaire, Sénat du Canada

---

**12 h 15 – 12 h 30**      **PAUSE**

---

**12 h 30 – 14 h**      **PANEL 2 | Le rôle des rédacteurs dans un monde changeant**

Cette séance portera sur l'évolution du rôle du rédacteur en fonction des attentes des clients, du contexte politique et de l'élaboration des politiques. On y examinera les préoccupations éthiques découlant de ces changements contextuels, les avantages et inconvénients potentiels pour les conseillers législatifs et la question de savoir si l'on peut ou si l'on doit minimiser l'impact de ces changements. Les participants auront aussi l'occasion de participer à une discussion dirigée et de partager leurs propres perspectives, expériences et idées concernant l'évolution du rôle du rédacteur législatif.

*Modératrices*

- Elena Bosi, Sous-procureure générale adjointe et première conseillère législative, Cabinet du procureur général - Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, Nouveau-Brunswick
- Lerissa Thaver, conseillère législative de la Couronne, ministère de la Justice et cabinet du Procureur général, Saskatchewan

*Conférencier*

- Daniel Lovric, premier conseiller législatif, Bureau du conseiller parlementaire, gouvernement de l'Australie

**14 h 45 – 16 h 15**    **PANEL 3 | Faire le travail... à distance**

La pandémie a poussé certains services de rédaction à travailler à distance pour la première fois, tout en accélérant une transition déjà entamée pour d'autres. Lors de cette discussion, nous solliciterons le point de vue de collègues des quatre coins du pays sur les gains et les pertes que la pandémie a engendrés dans le domaine de la rédaction législative, ainsi que sur la voie à suivre.

*Modérateurs*

- Pam Anderson, avocate-conseil, Section de la réglementation (administration centrale), Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice Canada
- Charlie Feldman, conseiller parlementaire, Sénat du Canada

*Conférenciers*

- Sheri Hogeboom, conseillère législative, gouvernement du Yukon
- Holly Nason, directrice, Rédaction législative, Justice et Sécurité publique, Nouveau-Brunswick
- Duff McLeod, avocat-conseil, Section de la législation, Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice Canada
- Mark Spakowski, premier conseiller législatif, cabinet du Procureur général, Ontario
- Nathalie Caron, légiste adjointe et conseillère parlementaire, Bureau du légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes

**16 h 15 – 17 h 15**    **PANEL 4 | Concilier théorie et pratique : apprendre et enseigner l'art de la rédaction législative**

Apprendre et enseigner l'art de la rédaction législative constitue un perpétuel défi dans plusieurs provinces. Les rédacteurs se posent souvent les questions suivantes :

Faut-il rédiger pour apprendre à rédiger ? Est-il nécessaire d'avoir des bases théoriques ? S'il faut tout un village pour « élever » un rédacteur, que faire si le village est minuscule et que ses habitants sont à bout de souffle ? Qu'est-ce que la mémoire collective d'entreprise et en avons-nous besoin ? Comment accompagner les recrues si nous ne sommes pas dans le même bureau ?

Ce panel composé de conseillers législatifs novices et expérimentés, issus de petits et grands services de rédaction, abordera ces questions entre autres et proposera quelques lignes directrices.

*Modératrice*

- Élise Hurtubise-Loranger, conseillère parlementaire principale, Sénat du Canada

*Conférenciers*

- Michael Audet, avocat-conseil, Section de la législation, Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice Canada
- Jessica Pilon, conseillère législative, Section de la réglementation de Transports Canada, Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice Canada
- Melanie Mortensen, conseillère législative, Bureau du conseiller législatif, ministère du Procureur général et du logement, Colombie-Britannique
- Jean-Félix Robitaille, avocat, Direction du soutien aux orientations, des affaires législatives et de la refonte, ministère de la Justice du Québec (SMAJ)

**18 h – 19 h 30**      **RÉCEPTION À LA COUR SUPRÊME DU CANADA**

*Conférencier*

- L'honorable Nicholas Kasirer, juge à la Cour suprême du Canada

## 8 h 30 – 9 h 30 INSCRIPTION ET DÉJEUNER CONTINENTAL

## 9 h 30 – 10 h 45 ATELIER | « Précédents c. Progrès » **Pour les personnes qui participent en salle**

Lors de cet atelier, nous allons aborder un dilemme auquel les rédacteurs législatifs doivent souvent faire face, à savoir s'il est préférable de suivre les précédents ou de saisir l'occasion qui se présente pour améliorer le texte législatif. Divers scénarios permettront aux participants d'étudier les rôles respectifs des rédacteurs et des clients face à ces deux options, ainsi que les facteurs qui peuvent faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre selon le cas.

*Formateurs*  
Atelier bilingue  
et en anglais

- John Mark Keyes, professeur auxiliaire, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa
- Pam Anderson, avocate-conseil, Section de la réglementation (administration centrale), Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice Canada
- Nathalie Caron, légiste adjointe et conseillère parlementaire, Bureau du légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes

*Formatrice*  
Atelier en français

## 10 h 45 – 11 h CONNEXION AU PROGRAMME POUR LES PARTICIPANTS EN LIGNE

## 11 h – 12 h 30 PANEL 5 | **La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

Ce panel examinera l'effet de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration) sur la législation canadienne. Il examinera la loi fédérale sur la *Déclaration* ainsi que la loi adoptée en Colombie-Britannique. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration de plans de mise en œuvre, aux processus de préparation des lois, à la formation et au soutien offerts aux rédacteurs, ainsi qu'au texte législatif pour la mise en œuvre de la *Déclaration*.

*Modérateur*

- John Mark Keyes, professeur auxiliaire, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa

*Conférenciers*

- Jessica Wood, sous-ministre adjointe, Secrétariat de la loi sur la déclaration (DECAS), gouvernement de la Colombie-Britannique
- Brenda Gunn, directrice académique et de recherche, Centre national pour la vérité et la réconciliation
- Maxime Lamothe, conseiller législatif, Section de la législation, Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice Canada

---

## 12 h 30 – 13 h 15 DÎNER

---

## 13 h 15 – 14 h 45 PANEL 6 | **Repousser les limites du droit : rédaction et traditions juridiques autochtones**

Ce panel se penchera sur la reconnaissance des traditions juridiques autochtones dans la mosaïque juridique canadienne. Une attention particulière sera accordée à la législation concernant le droit de la famille et les peuples autochtones, comme la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations, des Inuits et des Métis*. Cette loi reconnaît le droit intrinsèque des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale, leur autorité législative en matière de services à l'enfance et à la famille, ainsi que leur autorité pour créer, rédiger, administrer et appliquer ces lois. Les panélistes discuteront ensuite du processus de traduction des lois en langues autochtones vers d'autres langues et des défis que cela pose, ainsi que des difficultés à passer d'un système de droit écrit à un système de droit oral.

*Modérateur*

- Scott Webber, conseiller législatif, Direction des services juridiques, ministère du Procureur général, Colombie-Britannique

*Conférenciers*

- Thomas Ahlfors, premier conseiller législatif et directeur, Division de la législation, Gouvernement du Nunavut
- Ghislain Otis, PhD, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones, section de droit civil, Université d'Ottawa
- Sarah Morales, professeure associée, Faculté de droit, Université de Victoria

**14 h 45 – 16 h**

**PANEL 7 | Les meilleures astuces pour traiter avec les clients**

*Modérateur*

- Isabelle Parrot, avocate générale et directrice, Section de la réglementation de Transports Canada, Secteur du droit public et des services législatifs, ministère de la Justice Canada

*Conférencière*

- Elena Bosi, Sous-procureure générale adjointe et première conseillère législative, Cabinet du procureur général - Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, Nouveau-Brunswick
- Alexandra Schorah, conseillère législative principale, Bureau du légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes
- Marc-André Roy, conseiller parlementaire principal, Sénat du Canada
- Christina Wasyliw, conseillère législative adjointe et avocate générale, Justice Manitoba

Le dernier panel offrira aux participants l'occasion de réfléchir aux discussions de la journée et de mettre en pratique ce qu'ils ont appris dans le contexte des relations avec les clients. Les participants se verront présenter des scénarios dans lesquels ils pourraient se trouver et réfléchiront à la meilleure façon de traiter les problèmes qui peuvent survenir dans le travail d'un rédacteur.

**16 h – 16 h 15**

**MOT DE LA FIN**

*Président*

- John Mark Keyes, professeur auxiliaire, Faculté de droit – Section de common law, Université d'Ottawa



## **VOTRE RÉSEAU JURIDIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ET BILINGUE D'UN OCÉAN À L'AUTRE**

L'ICAJ est un organisme sans but lucratif indépendant qui rassemble les individus et les institutions au service de l'administration de la justice, et ce, d'un bout à l'autre du Canada. Son approche multidisciplinaire couvre un large spectre. En collaboration avec les gouvernements, les tribunaux, les associations professionnelles, les facultés de droit et les cabinets d'avocats, l'ICAJ parraine et organise des conférences et des séminaires spécialisés et prépare divers rapports et documents traitant de sujets approfondis. Ses services sont offerts dans les deux langues officielles.

### **DEVENEZ MEMBRE ET :**

- Économisez 150 \$ par programme en salle et comblez vos heures de formation continue
- Visionnez nos webinaires sans frais (35 \$ par webinaire pour les non-membres)
- Faites partie d'un réseau juridique multidisciplinaire et pancanadien
- Contribuez à l'amélioration du système de justice

<https://ciaj-icaj.ca/fr/adhesion/>

## **Contactez-nous !**

Veillez nous contacter si vous désirez en savoir davantage sur notre organisme et sur les avantages de l'adhésion, ou si vous souhaitez contribuer à notre mission.

### **Institut canadien d'administration de la justice**

5950, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 450  
Montréal, Québec, Canada  
H3S 1Z6

Tél.: 514 731-2855 | Téléc.: 514 731-3247  
Courriel : [icaj@ciaj-icaj.ca](mailto:icaj@ciaj-icaj.ca)

[www.ciaj-icaj.ca](http://www.ciaj-icaj.ca)

